

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq, le quatorze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 09 janvier 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Etaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Mme Karine FRANCOIS a donné pouvoir à M. Guillaume DUJARDIN, M. Sébastien KOSLOFF a donné pouvoir à M. Jean Marie MAHIEU.

Etait absent et excusé : M. Philippe LEMARDELÉ,

Etait absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 11 Nbre de votants : 13

Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250114 - 05 – OBJET : RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE EN UN BÂTIMENT PUBLIC À USAGE SCOLAIRE ET ASSOCIATIF : VALIDATION DE LA PHASE AVANT PROJET DEFINITIF

Vu la délibération n°20230307-03 du 07 mars 2023 approuvant le projet de réhabilitation et d'extension de la cantine scolaire en un bâtiment public à usage scolaire et associatif,

Vu la délibération n°20230307-03 du 07 mars 2023 approuvant le lancement d'une procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre en deux phases,

Vu la délibération n°20230413-13 en date du 13 avril 2023 sollicitant une demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023,

Vu la délibération n°20231003-01 en date du 03 octobre 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'Agence JV Archi et Associés,

Vu la délibération n°20240910-01 en date du 10 septembre 2024 actant le diagnostic et la phase esquisse du projet.

Outre la dégradation avancée d'un bâtiment municipal, **Monsieur le Maire** rappelle que ce projet a été initié pour répondre aux problématiques des temps de repas des enfants et l'absence de bonnes conditions d'accueil des associations et du centre de loisirs. Par conséquent, ce projet a été élaboré pour :

- Offrir aux enfants des conditions de restauration acceptables (augmentation du temps destiné aux repas, confort acoustique, thermique et logistique via notamment la présence de sanitaires adaptés sur place).
- Permettre aux personnels municipaux de travailler dans des bonnes conditions (diminution du nombre de service, confort acoustique, thermique et logistique, espaces dédiés).
- Permettre aux associations d'avoir un espace adapté à leur activité.

Monsieur le Maire présente le plan d'aménagement intérieur et l'aspect architectural du projet (documents annexés à la présente délibération) et précise que dans un souci de préservation de l'environnement, de limitation de consommation foncière, et pour optimiser les dépenses publiques :

- La salle de restauration scolaire actuelle fera l'objet d'une rénovation.
- La salle multi-activités à usage associatif sera une extension de la cantine scolaire.
- Le projet de rénovation thermique permettra un gain énergétique de 56%.

Ceci étant exposé, **Monsieur le Maire** présente le plan de financement en phase avant-projet et précise que la subvention Fonds Vert sur le volet thermique a été octroyé en 2023.

REHABILITATION CANTINE SCOLAIRE EXTENSION SALLE MULTI-ACTIVITES			
DEPENSES PREVISIONNELLES H. T			
	REHABILITATION EXISTANT	EXTENSION	TOTAL
ETUDES	44 883,00 €	48 499,00 €	93 382,00 €
TRAVAUX	357 185,66 €	545 376,40 €	902 562,06 €
TOTAL	402 068,66 €	593 875,40 €	995 944,06 €

REHABILITATION CANTINE SCOLAIRE EXTENSION SALLE MULTI-ACTIVITES		
RECETTES PREVISIONNELLES		
	MONTANT	%
FONDS VERT	103 200,00 €	10%
DETR	250 000,00 €	25%
APCR+	250 000,00 €	25%
AUTOFINANCEMENT	392 744,06 €	40%
TOTAL	995 944,06 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 9 voix « *pour* », 0 voix « *contre* », et 4 « *abstention* » :

- **VALIDE** le projet en phase AVANT-PROJET DEFINITIF.
- **VALIDE** le plan de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la fiche de validation AVANT-PROJET DEFINITIF ainsi que tout autres documents nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **AUTORISE** la poursuite du projet pour les phases PRO.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires à l'équilibre financier du projet auprès des partenaires institutionnels notamment l'Etat dans le cadre de la DETR 2025 au taux le plus élevé possible (40%) et le Département dans le cadre de l'APCR+ également au taux le plus élevé possible.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 21 janvier 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,

Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU

